

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : ACQUISITION DE MOBILIER AUPRÈS DU LOCATAIRE DU LOGEMENT COMMUNAL SIS AU COMPLEXE SPORTIF DU TURET, 107 PLACE CHARPAK (3.1)

L'an deux mille vingt-trois, le 03 juillet à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **26 juin 2023**
Date d'affichage de la convocation : **26 juin 2023**

Présents : Monsieur DUNAND (mairie), Mesdames COURT, GILLET, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, CETTIER, LUZZI, VUILLIOT, GARNIER-SIMON et Messieurs CADOUX, ROBBEZ, PELLETIER, SIGAUD, LEVITRE, DUVILLARD, DUBOUT, JUILLARD, BOCQUET (conseillers).

Pouvoirs :

Mme VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à Mme COURT,
Mme DA SILVA DIAMANTINO donne pouvoir à M. DUVILLARD,
Mme HUSSON donne pouvoir à Mme CETTIER,
Mme GIET donne pouvoir à Mme COSSARD,
Mme REYGROBELLET donne pouvoir à Mme ASSENARE,
M. MAZET donne pouvoir à M. ROBBEZ,
M. MOLINAS donne pouvoir à M. DUNAND,
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à M. DESAY,
M. DANGUY donne pouvoir à Mme VUILLIOT.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU la note de synthèse,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget 2023,

CONSIDÉRANT que Monsieur Aurélien DI FIORE, agent municipal, est locataire d'un logement communal sis au complexe sportif du Turet, 107 place Charpak à Gex (T4 de 95m²),

CONSIDÉRANT que Monsieur DI FIORE a dû remplacer une partie de l'électroménager suite à un problème électrique et fait l'acquisition pour un montant total de 1 759,19€ du mobilier suivant :

- un réfrigérateur – congélateur de marque WHIRLPOOL, acquis au prix TTC de 799,99€,
- une cuisinière induction, de marque ELECTROLUX, acquise au prix TTC de 959,20€.


CONSIDÉRANT son départ du logement et la proposition qu'il fait à la Commune de racheter ces éléments de cuisine compte tenu de leur état quasi neuf et du fait que son futur logement est déjà équipé d'appareils électroménagers,

CONSIDÉRANT que l'offre d'acquisition au prix de 1 279,10€ présentée à la Ville pour la reprise des deux appareils électroménagers, est intéressante et permettra d'équiper la cuisine du logement en question,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de racheter à M. DI FIORE pour la somme de 1 279,10€ TTC le mobilier décrit ci-dessus ;
- **CHARGE** Monsieur le maire ou un adjoint délégué à signer toutes pièces de nature administrative ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 05/07/2023
Reçu en préfecture le 05/07/2023
Publié le 
ID : 001-210101739-20230704-2023_065_DEL-DE

La secrétaire de séance,
Dominique COURT



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 05 juillet 2023 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 05 juillet 2023.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 04 juillet 2023.

Le maire,
Patrice DUNAND

